

Réseau MADAR – ALGÉRIE

Ce bulletin de politique générale est issu des données collectées dans le cadre des projets commissionnés par MADAR en Algérie.

BULLETIN DE POLITIQUE GÉNÉRALE Algérie : entre terre d'opportunités et lieu de précarisation pour les migrant.es



Keele
UNIVERSITY

UKRI
Arts and
Humanities
Research Council

Analyse et pistes d'action

L'Algérie, autrefois perçue comme un pays d'émigration, est désormais également un pays d'accueil et de transit pour de nombreuses personnes migrantes, notamment celles en provenance d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient, régions durement touchées par la dégradation des conditions économiques, ainsi que divers conflits armés et crises climatiques. L'immigration sur le sol algérien s'est également accentuée à la suite du renforcement de la coopération entre l'Union européenne (UE) et divers pays d'Afrique du Nord, qui ont rendu difficile la traversée vers l'Europe, contraignant de nombreux migrant.es à fuir des pays devenus inhospitaliers à l'instar de la Tunisie ou la Libye, et à s'installer temporairement ou plus durablement en Algérie.

Loin d'être uniquement une destination par défaut pour les migrant.es, l'Algérie est considérée comme une terre hospitalière ou un lieu d'opportunités économiques par certain.es. Pour d'autres, l'expérience de la condition de migrant.es est marquée par une forte précarité et diverses violations de droits. Ce bulletin de politique générale explore la diversité des situations vécues par les migrant.es présent.es sur le sol algérien, au croisement de trois facteurs principaux :

- les politiques et pratiques mises en place par les autorités algériennes,
- le rôle ambigu joué par le secteur informel dans l'intégration,
- la variété des profils des personnes migrantes et le soutien dont elles bénéficient de la part des divers réseaux de solidarité.

Messages clés

- Les politiques migratoires algériennes sont dominées par une approche sécuritaire caractérisée par un cycle de durcissement et de relâchement, qui vulnérabilise les personnes migrantes et empêche la garantie de leurs droits fondamentaux,
- Si le secteur de l'économie informelle offre à de nombreuses personnes migrantes des opportunités économiques, il demeure marqué par une forte précarité et des conditions de travail difficiles qui favorisent le risque d'exploitation,
- Les expériences d'intégration en Algérie sont très diverses en fonction du profil des migrant.es, de leur couleur de peau et des réseaux de soutien dont ils et elles bénéficient,
- Pour assurer une meilleure gouvernance de la migration, les autorités algériennes devraient mettre en place une stratégie nationale d'intégration favorisant l'accès des personnes migrantes au marché du travail et à la santé.

Une intégration à géométrie variable, au gré des choix politiques, de la conjoncture économique et de l'entraide communautaire

1. Une gestion migratoire entre répression et opportunisme

Adoptée en 1966, la législation algérienne fixant les conditions d'entrée, de séjour et de circulation des résidents et des non-résidents étrangers en Algérie, déjà très répressive, a été durcie en 2008. Cet arsenal juridique présente un caractère très dissuasif, aussi bien pour les migrant.es qui arrivent ou quittent l'Algérie de manière irrégulière. Alors que les conditions d'accès au séjour sont particulièrement restrictives, de nombreuses personnes se retrouvent sans aucune protection sur le sol algérien et vulnérables à diverses formes d'abus. Les personnes étrangères qui bénéficient d'un titre de séjour sont quant à elles étroitement surveillées et font face à de nombreuses limitations de droits et de libertés.

Depuis 2017 en particulier, les autorités algériennes ont intensifié les opérations de rapatriement et de refoulement des migrants subsahariens vers le Sahara, à la frontière avec le Niger. Ces pratiques, qui sont tristement connues pour leur violence et qui reposent sur un profilage racial des populations migrantes, ont été dénoncées par la société civile à de nombreuses occasions. L'alternance entre vagues d'arrestations et phases d'accalmie souligne l'approche opportuniste des autorités algériennes vis-à-vis de la question migratoires, tolérant ou réprimant les migrant.es en fonction de la conjoncture politique et économique.

2. Un secteur informel qui est à la fois condition de survie et facteur de vulnérabilisation

En Algérie, l'économie informelle représente environ 40% du PIB du pays selon les estimations du Bureau international du travail (BIT). Ces chiffres s'expliquent par la rigidité du marché du travail formel, qui exclut une grande partie des travailleurs et travailleuses, et particulièrement les migrant.es. De fait, le cadre réglementaire en vigueur rend très difficile l'obtention d'un permis de travail ou de résidence, cantonnant la plupart des migrant.es au secteur informel. Si l'économie informelle est source d'opportunités, offrant la possibilité aux migrant.es de trouver relativement facilement un emploi en l'absence de contrat et de régularité du séjour, elle est également facteur de précarisation. Les migrant.es travaillant dans le secteur informel sont en effet particulièrement vulnérables à des conditions de travail abusives, telles que de longues heures de travail, de bas salaires et des environnements de travail dangereux. Aussi, bien qu'elle offre une opportunité de survie, l'informalité expose les migrant.es à des conditions de travail souvent précaires et à un risque élevé d'exploitation.

3. Diversité des profils et des trajectoires

L'expérience des migrant.es et leur degré d'intégration au sein de la société algérienne varient considérablement en fonction des différents profils et trajectoires. Tandis que certain.es migrant.es arrivent en Algérie par des voies aériennes sûres et de manière régulière, notamment celles et ceux en provenance du Moyen-Orient, beaucoup d'autres, notamment les migrant.es venant d'Afrique subsaharienne, suivent des routes terrestres dangereuses, ce qui rend d'autant plus précaire leur situation une fois arrivé.es en Algérie. Les populations migrantes noires font face à un obstacle supplémentaire dans leur intégration en raison des discriminations raciales qu'elles subissent. Alors que pour toutes et tous, l'accès à un titre de séjour durable est quasi-impossible, l'intégration repose en grande partie sur l'existence de réseaux de solidarité entre migrant.es. Basés sur des liens communautaires ou familiaux, ces réseaux d'entraide sont un élément clé de la survie des migrant.es, dans un contexte où les structures formelles d'aide sont pratiquement inexistantes.

Femmes migrantes : des défis spécifiques

Souvent employées dans des emplois domestiques où les risques d'exploitation sont élevés, les femmes migrantes font face en Algérie à de nombreuses difficultés. Par ailleurs, particulièrement pour celles qui sont en situation irrégulière, l'accès aux soins et au système de santé reproductive reste limité.

Pistes d'action pour une meilleure gouvernance des migrations

1. Mettre en place une stratégie nationale d'intégration

Bien que l'Algérie ait ratifié en 1963, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et, en 2004, la Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants, il n'existe toujours pas de législation relative à la migration et/ou à l'asile en Algérie, mais seulement une loi portant sur l'entrée, le séjour et la circulation des étrangers, qui punit sévèrement la migration irrégulière. L'Algérie devrait mettre en œuvre une stratégie nationale d'intégration, qui garantisse aux migrant.es l'accès à la justice, aux soins, au travail et au logement.

2. Favoriser l'accès au marché du travail formel

L'Etat algérien devrait prendre des mesures pour garantir l'égalité de traitement entre les migrant.es et les nationaux et assurer une forme de protection minimale à tous les travailleurs et travailleuses, quel que soit leur statut administratif. L'accès au marché du travail formel doit être assoupli et les compétences des personnes migrantes davantage reconnues.

3. Assurer une meilleure protection des femmes migrantes

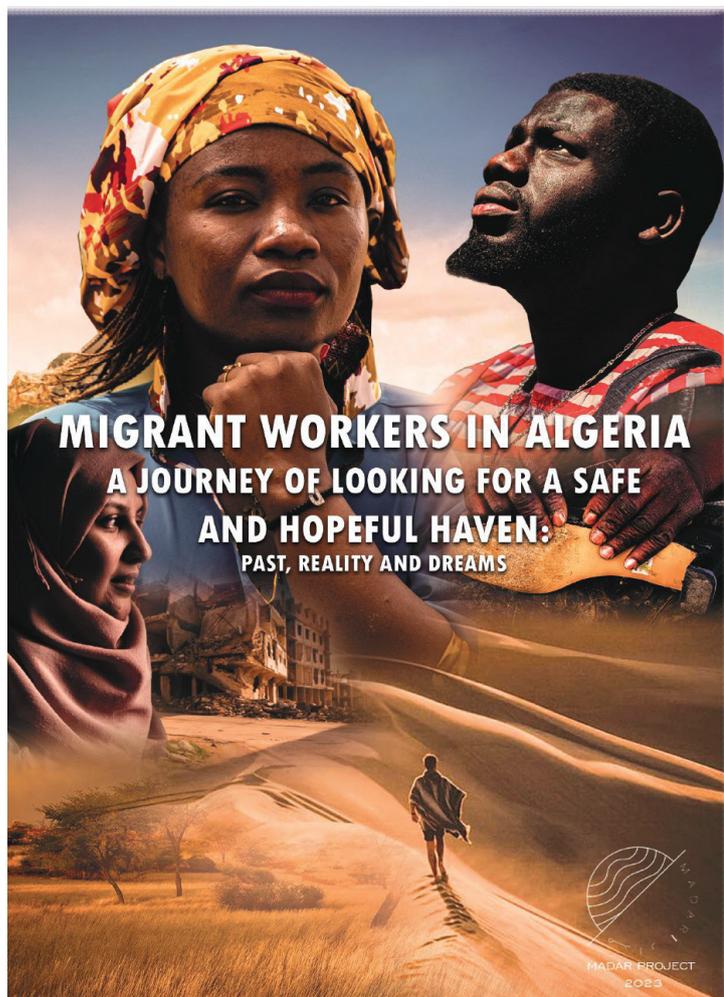
Les autorités algériennes devraient tenir compte de la spécificité de la situation des femmes migrantes et s'atteler à lutter contre les formes de violences auxquelles elles sont davantage exposées que les hommes telles que l'exploitation sexuelle, le travail forcé et la traite des êtres humains. L'Etat algérien devrait également veiller à ce que toutes les femmes migrantes et les jeunes filles, quel que soit leur statut, puissent accéder aux services publics dans le secteur des soins, y compris les services de prévention ainsi qu'en matière de santé reproductive.

4. Lutter contre les préjugés, changer les mentalités

Bien que l'Algérie soit signataire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, les personnes migrantes continuent à faire l'objet de discriminations au motif de leur religion, appartenance ethnique ou de leur couleur de peau. Pour s'attaquer à ce phénomène, il est nécessaire de multiplier les initiatives s'attelant à déconstruire les préjugés et à changer les mentalités. Dans cette entreprise, la société civile a un rôle clé à jouer, par le biais de programmes de sensibilisation du public, en se faisant la porte-parole du vécu des personnes migrantes ainsi qu'en créant des espaces d'échanges et de rencontres.

5. Mettre fin aux pratiques de refoulements et déplacement forcés

Les autorités algériennes devraient cesser les expulsions collectives de migrant.es, qui affectent chaque année plusieurs milliers de personnes et qui favorisent la montée du racisme et de la xénophobie à l'encontre des personnes d'Afrique subsaharienne. Ces expulsions, qui se font en dehors de toute appréciation individuelle et de procédure légale, et qui s'accompagnent de violences, d'arrestations et de détentions arbitraires, sont contraires aux obligations de l'Algérie en vertu du droit international des droits de l'Homme.



Ce livret, rassemblant des portraits et des témoignages de migrant.es installé.es en Algérie a été élaboré dans le cadre d'un projet MADAR qui traite de la question de l'intégration des migrants dans l'économie informelle algérienne.

Annexe statistique : Données relatives aux populations étrangères vivant en Algérie

Selon un expert des questions de migration dans le pays, Saïb Musette, que nous avons interviewé à ce propos, 'Il existe une multitude de discours sur les étrangers en situation irrégulière (dans le pays) ainsi que des narratifs des migrants ayant fait l'objet d'une expulsion.' Les autorités algériennes ne diffusent pas de données sur les interceptions ou encore sur le nombre de personnes ayant été refoulées par les forces de sécurité. Dans son rapport en 2023, la Gendarmerie Nationale (GN) algérienne rapporte « en matière de lutte contre les réseaux internationaux d'immigration clandestine, que ses services ont arrêté des milliers de personnes de soixante nationalités différentes, dont la plupart sont issues du Niger (3.070), du Soudan (1.269), du Mali (2.441), du Nigéria (1.677), de Guinée (1.426) et du Maroc (707) ». La même instance fait état de 29.587 migrants « clandestins » interceptés, et refoulés aux frontières, en 2024.

S'agissant du nombre de réfugiés et autres demandeurs d'asile dans le pays (lequel nombre ferait partie des données indiquées ci-dessus) le HCR¹ estime qu'il s'élèverait à 91.940 personnes, dont 140 "réfugiés urbains" et plus de 1 800 demandeurs d'asile, originaires principalement des pays d'Afrique sub-saharienne, ainsi que de Syrie. En outre, 90.000 personnes (un nombre invérifiable, mais constant depuis des décennies) seraient des réfugiés sahraouis, que les Marocains considèrent comme étant retenus de force dans des camps, à Tindouf, au sud-ouest de l'Algérie. De son côté, l'Algérie considère qu'ils seraient 165.000, sans donner au HCR la possibilité de les recenser.

¹ <https://www.unhcr.org>